

201 + 1 copie
compt 8.6.59

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

séance du 22 Mai 1959

Département de la Charente-
Maritime

OBJET :

L'an mil neuf cinquante neuf, le vingt deux mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 16 Mai 1959

Salaires du préposé au gardiennage et nettoyage du marché de gros

59070

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, ERENUX SEAU, LANOUE, BISCAYE, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MOUCHOT, FLAHAUT, ETCHEBER, BERLAND, REIX, FONTANILLE, MONGRAND, LAMOCHE, MENANT BOUCHET, GACHET, BEPOUS, NARTEAU, CHAMBOULAN, GALLAND, BUJARD Melle FOCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Finances

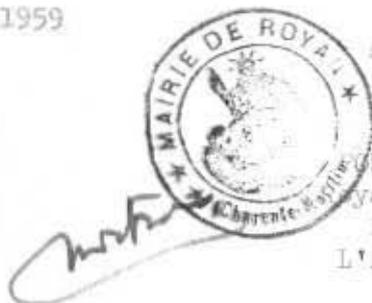
décide

- de porter à 18.000 frs à compter du 1er Janvier 1959 le salaire mensuel du préposé au gardiennage et au nettoyage du marché de gros
- que la dépense sera mandatée ch XV, art. 10 du budget primitif 1959

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdite
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 2 Juin 1959
Le Sous Préfet
Pr le S/Préfet absent
Le Sous Préfet de Saintes
Illisible

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,
signé : MATRAS



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 5 Juin 1959
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,